



Date :

FICHE D'INSCRIPTION

Formation : Aide dentaire / **Assistante dentaire**

Jour de formation :
Date début formation :

Site de formation : PARIS / **LILLE** / **MARSEILLE**

Coordonnées de l'employeur :

Nom :

N° SIRET:

Adresse:

.....

Tél. : Email :@.....

Type de contrat :

- Contrat de professionnalisation : en CDD / en CDI
 Période de professionnalisation en CDI

Date d'embauche :/...../.....

N° identifiant IDE : (pour plus 26 ans)

Mode de règlement : Espèces / Chèque

ETAT CIVIL :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... à : (.....)
jour mois année ville Code Département

Nationalité.....

Adresse personnelle :
.....

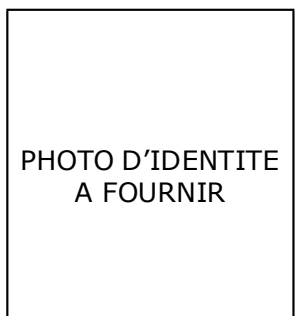
Téléphone : Email :@.....

Situation de famille : Célibataire Marié(e)/Vie maritale Enfants, nombre :

DIPLÔMES OBTENUS :

- Brevet des collèges
 BEP/CAP
 Baccalauréat
 DEUG

Comment nous avez-vous connu ?





REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but de fixer les règles essentielles de la vie au sein de l'AFPPCD pendant leur cycle de formation. Les stagiaires en formation acceptent en cette qualité le présent texte. Certains ajustements pourront intervenir pendant la durée de formation.

Article 1

Les programmes sont élaborés en conformité avec le Référentiel National de Formation des Assistants Dentaires. Ils sont susceptibles d'être remaniés par le Comité de Perfectionnement de l'AFPPCD IDF.

Article 2

L'emploi du temps est communiqué en temps voulu aux stagiaires et aux tuteurs. Les formateurs exerçant pour la plupart une autre activité professionnelle, il peut y être apporté certaines modifications en fonction d'impératifs ou d'imprévus.

Article 3

La présence des stagiaires aux cours est obligatoire.

Une feuille de présence est signée de la main de chaque stagiaire chaque jour de formation, au début de la matinée et au début de l'après-midi.

Les stagiaires se doivent de respecter scrupuleusement les horaires de cours.

Les retards sont consignés sur la feuille de présence.

L'absence à plus de 10% des cours par module entraîne la non présentation à l'examen.

Article 4

Les stagiaires doivent faire preuve **de correction et de courtoisie** envers les autres stagiaires et le personnel enseignant et administratif.

Article 5

La tenue vestimentaire doit être propre et exempte de toute excentricité. Le respect de la laïcité interdit le port de signes religieux ostentatoires.

Article 6

Les stagiaires sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion se doivent :

- de prendre soin du matériel mis à sa disposition ainsi que des locaux,
- de **s'abstenir de fumer de manger et de boire** dans les salles de cours,
- de n'utiliser ni le téléphone ni la photocopieuse du centre,
- **d'éteindre leur téléphone portable** pendant la durée des cours,
- de quitter les locaux à l'heure du déjeuner et de n'y revenir que 5 minutes avant la reprise des cours,
- de ne pas introduire dans le centre de personne étrangère à la formation,
- de **respecter le secret professionnel** quant à l'activité du cabinet dentaire,
- de laisser dans les locaux tout objet ou tout matériel appartenant au centre,
- de n'organiser ni collecte, ni quête au sein du centre,
- de ne pas diffuser de journaux, tracts, affiches et pétitions,
- de se garder de proférer des menaces ou de se livrer à des voies de fait sur toute personne se trouvant dans les locaux du centre.

Article 7

La stagiaire s'engage à respecter ce présent règlement.

Nom et Prénom de la stagiaire :

Date :

Signature de la stagiaire